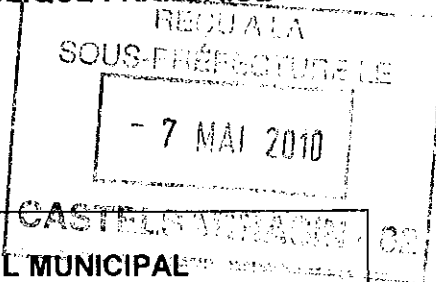


DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES

**Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

**05-19-01-2010**

**CONVENTION DE SERVICE PARTAGES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE MOISSAC**

**Considérant** que dans le cadre de ses opérations de nettoyage du marché hebdomadaire, la Commune de Moissac est appelée à utiliser ponctuellement des agents de la Communauté de Communes affectés au service des Ordures Ménagères.

**Considérant** qu'une convention de service partagé entre la communauté de Communes et la ville de Moissac doit être signée

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes la convention de services partagés pour la mise à disposition d'agents communautaires à la commune de Moissac dans le cadre du nettoyage de son marché hebdomadaire.



Pour copie conforme  
Moissac le 07 mai 2010

Le Maire  
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :